

La Pratique du Droit du Travail

Programme de la journée de formation

- Durée : une journée
- Lieu : Paris, dans les salles de formation de ACE Experts.
- Horaires : De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.
- Objectifs de la formation : Maîtriser les points clés du Code du Travail. Pouvoir apporter des réponses précises aux questions des salariés. Concourir efficacement à l'assistance des salariés en difficulté. Disposer des moyens nécessaires à faire appliquer le droit du travail. Placer efficacement son action avec l'employeur.
- Personnes concernées : Membres du CE.
- Méthode de travail : Animation du stage par des praticiens issus de l'entreprise. Utilisation de diaporamas animés. Débats/ questions/réponses. Mises en situation et cas pratiques. Fiches mémo.

⇒ **La présentation du Code du Travail**

- les outils et leur emploi : Code du Travail, convention collective, règlement intérieur, les pratiquer efficacement,
- le rôle des syndicats et des représentants du personnel,
- les interventions des Inspecteurs du Travail,
- les recours judiciaires.

⇒ **Ce qu'il faut connaître sur le contrat de travail**

- les éléments caractéristiques du contrat,
- le pouvoir de direction de l'employeur et la subordination du salarié,
- les limites du pouvoir de direction.

⇒ **Les différents types de contrat de travail**

- CDD et CDI, temps complet et temps partiel,
- CDD et travail temporaire,
- peut-on apporter des changements au contrat de travail ? (les problèmes d'horaires, de lieu de travail, de changement de poste, de fonction, de clause de non concurrence ou de rémunération) ?

⇒ **Ce qu'il faut connaître sur la réglementation du travail**

- le travail effectif, les astreintes, les pauses et temps de déplacement,
- les heures supplémentaires et le repos compensateur.

⇒ **Les droits à repos et à congés**

- le repos quotidien et hebdomadaire, les jours fériés,
- les congés annuels (durée, fixation des dates, indemnités),
- les arrêts pour maladie et accident (incidences).

⇒ **Ce qu'il faut connaître sur la représentation du personnel**

(Comment s'ordonne la représentation du personnel dans les entreprises)

- l'exercice du droit syndical dans les entreprises,
- connaître les différentes institutions représentatives du personnel (DP, CE, CHSCT).

⇒ **Défendre les droits des salariés**

- l'assistance des salariés en cas de sanction disciplinaire,
- l'intervention des représentants du personnel en cas de licenciement,
- agir face aux atteintes aux droits de la personne et à la vie privée.

Nous contacter :

infoCE – 74 avenue Kléber – 75116 Paris

Tel : 01 47 55 81 55

e-mail : contact@infoCE.fr